



Coupez ! L'exploitation forestière illégal en République démocratique du Congo (RDC) – un mauvais scénario

Mars 2013



Introduction

Les permis artisanaux de coupe de bois illégaux sont utilisés pour exploiter les forêts en République démocratique du Congo (RDC), selon de récentes enquêtes de Greenpeace,¹ Global Witness² et l'ONG congolaise Réseau de Ressources Naturelles de la RDC (RRN). Au cours de ces derniers mois, Greenpeace a mené plusieurs missions sur le terrain dans la Province du Bandundu ainsi que dans plusieurs ports. Ce rapport détaille les informations que nous avons récoltées, preuves du chaos ambiant dans le secteur forestier en RDC.

Les permis artisanaux de coupe de bois illégaux sont utilisés pour contourner le moratoire de 2002 sur l'attribution de nouveaux permis de coupe de bois industriels. Global Witness a conclu que "les acheteurs devraient considérer le bois d'oeuvre exploité au titre des PCA [permis de coupe artisanale] comme étant illégal." Cependant, l'exploitation de bois illégale est loin d'être le monopole des petites entreprises. Dans une série de rapports accablants publiés en janvier, l'Observateur indépendant de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance en RDC, l'ONG britannique Resource Extraction Monitoring (REM)³ - un projet financé par la Commission Européenne-, a indiqué que les plus grands délinquants étaient les grandes multinationales.

Ces informations ont des implications majeures pour le commerce du bois avec l'Europe. Le 3 mars 2013, le Règlement sur le Bois de l'Union Européenne (RBUE) entrera en vigueur. A partir de ce moment, les négociants en bois devront appliquer un système de diligence raisonnée et prendre des mesures pour réduire les risques que le bois illégal entre dans leur chaîne d'approvisionnement. Le bois congolais présente clairement un risque extrêmement élevé. Le manque de systèmes indépendants et crédibles pour vérifier la légalité en RDC rendent difficile - voire impossible - la tâche, pour les négociants en bois européens d'appliquer le nouveau système de diligence raisonnée.

A l'automne dernier, le gouvernement congolais a suspendu une poignée de permis artisanaux dans ce qu'il appelait sa "lutte contre l'exploitation illégale du bois".⁴ Le gouvernement a aussi conduit des missions sur le terrain et signé des arrêtés pour améliorer l'application de la loi forestière. Greenpeace et d'autres ont salué avec prudence ces mesures, mais doutent qu'elles puissent apporter un véritable changement, étant donné que les étapes-clés pour nettoyer le secteur artisanal ou industriel du bois n'ont pas encore été franchies. Par exemple, le gouvernement n'a toujours pas rempli l'obligation légale de publier tous les contrats de concessions.⁵

Le gouvernement doit en finir avec le chaos dans le secteur forestier, et commencer à protéger et à gérer ces forêts pour le bénéfice du peuple congolais.

Mesures récentes prises par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT)

Le pillage des ressources naturelles de la RDC

L'exploitation forestière en RDC est un véritable chaos organisé. La RDC arrive en tête pour les chiffres concernant la dégradation et la déforestation brutes dans le Bassin du Congo.⁶ Tout comme pour les autres industries extractives dans le pays, le manque de transparence et de gouvernance dans le secteur forestier est scandaleux. Des données officielles fiables sur les permis, la production et l'exportation du bois ne sont pas publiées et tout porte à croire que nombre de ces données n'existent tout simplement pas.

La politique « deux poids, deux mesures » des bailleurs de fonds est choquante également. En décembre 2012, le Fonds monétaire international a suspendu un financement de 225 millions de dollars à la RDC en raison de ses inquiétudes sur la transparence et la gouvernance dans le secteur minier⁷, et la Banque africaine de développement lui a emboîté le pas.⁸ Mais le secteur forestier continue d'échapper à la surveillance.

Les sociétés forestières opèrent en toute impunité. Même quand le bois est saisi, fait rare, Greenpeace a découvert que les entreprises continuaient de le commercialiser sans aucune répercussion. Ce qui fait défaut n'est pas seulement un manque de capacité du gouvernement, mais l'Etat de droit ainsi que la volonté de l'imposer.

Donc, qui en profite? Certainement pas le Trésor Public qui perd des millions de dollars à cause de toutes ces opérations d'exploitation illégale, et la prédominance de la corruption freine tout développement. La Banque mondiale a informé Greenpeace que le montant des recettes fiscales générées par le secteur forestier congolais n'est pas public, alors que cela fait partie de ses critères pour évaluer les progrès de la réforme du secteur. La population congolaise ne bénéficie pas du pillage de leurs ressources naturelles.

En réponse à une pétition de Greenpeace et d'autres ONG en juin 2012, dénonçant une expansion de l'exploitation forestière à échelle industrielle déguisée en coupe artisanale, le Ministre de l'Environnement Bavon N'sa Mputu Elima a répondu que le ministère respectait le moratoire sur les nouveaux permis industriels⁹. Il s'est rendu personnellement en mission dans les ports de Kinkole et a identifié plusieurs infractions. Il a annoncé plus de missions et un « état des lieux contradictoire de tout le processus de la gouvernance forestière »

En octobre 2012, le MECNT a annoncé « son intention de mettre en place un cadre réglementaire pour une exploitation artisanale efficiente du bois congolais. », mais il n'a pas expliqué comment. Le Ministre a déclaré que plusieurs ports, y compris les soi-disant ports pirates, dans la Province du Bas Congo, avaient déjà été fermés. Il n'est cependant pas encore clair quels ports, si il y a, ont été fermés. Le port de Kinkole par exemple est toujours opérationnel, et Greenpeace a pu y observer d'énormes stocks de grumes illégaux sans marquage. Le Ministre a annoncé « l'implication de différents services transversaux de l'Etat (OCC, BCC, DGDA, SCTP, Police Nationale) dans la mise en place des indicateurs pouvant permettre la traçabilité de produits ligneux destinés à l'exportation ». Le MECNT a promis dorénavant « les restrictions quant à la délivrance des permis d'exploitation forestière dont les requérants ne sont pas clairement identifiés ». ¹⁰ Nous sommes loin de l'annulation de tous les permis artisanaux.

Un arrêté ministériel daté du 6 octobre 2012¹¹ semble allouer la prérogative de la délivrance de futurs permis artisanaux aux gouverneurs provinciaux. Mais il n'est pas clairement énoncé si toute délivrance de tels permis par le MECNT serait désormais considérée illégale.

Le 30 octobre et le 2 novembre 2012, le Ministre a annulé plusieurs permis artisanaux et les autorisations d'achat, de vente, et d'exportation de quatre sociétés : CAB, CEBA, Ngoy Njolo et YIFA. En novembre, il s'est rendu en mission dans la Province du Bandundu. Dans un communiqué de presse publié le 12 novembre¹², il mentionne que des sanctions ont été prises à l'encontre de trois autres entreprises (TERCO, Vegas Factory, Global Ressource Corporation) mais Greenpeace n'a vu aucun document concernant de telles mesures. Au final, ces mesures ne touchent qu'une fraction infime des permis artisanaux illégaux.

Le 15 novembre 2012, le Gouverneur du Bandundu a publié une note circulaire destinée à tous les chefs de groupement et de terre à propos de l'exploitation forestière non autorisée dans la Province. Il y dénonçait la dégradation des écosystèmes et de la biodiversité résultant de l'exploitation forestière « anarchique », et leur demandait de cesser de faciliter l'exploitation forestière ou de s'impliquer dans l'obtention des permis.

Le 26 décembre 2012, le Gouverneur de la Province publie un message officiel¹³ à l'attention des commissaires de district de Kwilu et Kwango ordonnant l'arrêt immédiat de toute exploitation forestière. En l'absence de publication des listes des permis artisanaux, il est malaisé de savoir lesquels sont concernés. D'autres districts du Bandundu, tels Plateaux – où pourtant l'exploitation illégale est courante – n'ont pas reçu un tel message.

En janvier 2013, l'Observateur indépendant (REM) a publié cinq rapports de missions explosifs, de même qu'un document du ministère, indiquant la non-application de ses recommandations.¹⁴ Au-delà de l'utilisation abusive des permis artisanaux, les rapports dénoncent des activités illégales systématiques et des actes non-réglementaires à grande échelle par des sociétés multinationales.

- La Siforco, société à capitaux américains (à capitaux suisses à l'époque de la mission de REM), a dépassé son volume d'exploitation autorisé de manière "quasi-systématique et massive". Au cours des premiers mois de 2011, elle avait déjà coupé presque 12 000 m³¹⁵ de plus que son permis ne l'autorisait. Le fait que la Siforco détenait un certificat Forest Stewardship Council (FSC) « Controlled Wood » émis par SGS durant cette période démontre bien que ces certificats ne garantissent pas la légalité.¹⁶
- L'entreprise à capitaux libanais Trans-M, présentée par Reuters comme une filiale d'une société indexée par le Département du Trésor américain en 2010 pour ses liens supposés avec le Hezbollah¹⁷, apparaît comme étant débiteur de plus de 150 000 USD de taxes, trois mois avant que le ministère lui octroie un gel sur la redevance de superficie valable 25 ans¹⁸.
- CFT – une filiale du groupe Norsudtimber immatriculé au Liechtenstein – abattait des arbres à 12 km en dehors de sa zone autorisée.¹⁹
- Et l'entreprise à capitaux libanais BBC s'est vue accorder une concession à laquelle elle n'avait aucun droit. La société-jumelle Soexforco, exploitant son permis depuis 2003, est une personne morale différente de BBC, comme le Ministère le savait. En outre, Soexforco a violé ses accords sociaux avec la communauté locale²⁰.

Le gouvernement a négligé jusqu'à présent de prendre les mesures même les plus élémentaires pour améliorer la gouvernance forestière. Par exemple, il a violé une loi de 2011²¹ lui exigeant la publication des contrats forestiers. La plupart des cahiers des charges n'ont toujours pas été communiqués non plus. Le contrat avec la société chargée de renforcer les contrôles de la chaîne de traçabilité du bois, SGS, est confidentiel. Le décret sur les forêts des communautés locales, en préparation depuis des années, n'a toujours pas été signé par le gouvernement, en dépit de promesses répétées.

Quel est l'impact sur la forêt ?

Au cours des derniers mois, Greenpeace a conduit plusieurs missions sur le terrain dans les ports à Kinkole et à Matadi, ainsi que dans les zones forestières de la Province du Bandundu. Bien que les cas suivants ne soient que la partie émergée de l'iceberg d'une exploitation illégale systématique et à grande échelle galopante en RDC, ils servent de base pour évaluer la "lutte contre l'exploitation illégale" entreprise par le ministère.

CEBA, PROVINCE DU BANDUNDU, DISTRICT PLATEAUX, TERRITOIRE DE BOLOBO

Les données d'exportation de la Régie des Voies Fluviales (RVF) montrent que les exportations du bois wengé de CEBA en 2011 étaient de 6 784 m³, soit 2 243 m³ de plus que ce que signalent les données de l'Office Congolais de Contrôle (OCC)²². Cela indique que CEBA n'aurait pas tout déclaré à l'OCC, dont les données sont utilisées pour calculer les taxes à l'exportation, payant ainsi moins de taxes.

En novembre 2012, les permis illégaux de CEBA ont été annulés²³ et un nombre non spécifié de grumes auraient été confisquées. Bien que CEBA ait exploité à échelle industrielle, et menace une zone importante de conservation de bonobos, une des raisons de l'annulation était que les permis avaient été attribués à une société au lieu d'un individu, comme cela est requis par la loi. Il n'est pas clair pourquoi l'annulation est survenue seulement à la fin de 2012, alors que le Ministère était conscient des activités illégales de CEBA dès octobre 2011, voire avant.²⁴

Lors d'une visite au port de Kinkole début 2013, Greenpeace a trouvé d'importants stocks de grumes de CEBA, provenant à la fois de permis illégaux annulés et de permis appartenant à une autre société (Katembe Odia 24/BN/2012) portant le marquage de CEBA. Vu le manque de contrôle dans les ports, le bois illégal saisi sera très vraisemblablement exporté.



Grumes illégales CEBA au port de Kinkole. © Greenpeace

YIFA, PROVINCE DU BANDUNDU, DISTRICT PLATEAUX, TERRITOIRE DE KWAMOUTH

Les permis d'YIFA pour l'achat, la vente et l'export de grumes ont été annulés en octobre 2012²⁵ et son bois aurait été saisi. Bien qu'YIFA semble n'avoir jamais détenu de permis de coupe, l'entreprise a continué à exploiter le bois illégalement en utilisant le permis des Ets Ngoy Njolo 42/BN/2012. Fin 2012, les grumes supposées saisies auraient disparu des entrepôts d'YIFA à Limete, Kinshasa. Un inspecteur du ministère a confirmé qu'YIFA avait évacué illégalement lesdites grumes en décembre 2012. Tout le bois illégal saisi serait parti en Chine dans des conteneurs, selon des employés. Un employé d'YIFA a affirmé à Greenpeace que la société s'attend à renouveler ses achats en juin 2013.

YIFA est absente des données OCC 2009 - 2011 en dépit de ses exportations pendant cette période. Étant donné que les calculs des taxes d'export sont basés sur les données OCC, l'absence d'YIFA est une indication d'une fraude fiscale potentielle. Une mission sur le terrain de Greenpeace en 2013 a remarqué une partie du bois d'YIFA stockée à son chantier de Kimwomo, certaines grumes marquées du permis n° 42/BN/2012 et d'autres sans marquage. Il a été montré à Greenpeace du bois wengé abattu par YIFA dans ce que le personnel appelle « leur forêt », près de leur base de vie. La forêt était très dégradée. Greenpeace a noté au moins cinq grumes de wengé récemment abattues, laissées en forêt, sans marquage ni sur le tronc ou la souche, une violation patente du Code forestier.



Grume et souche de wengé non marquées dans ce que les employés d'YIFA décrivent comme « leur forêt », près de leur camp de base.
© Greenpeace



Grumes illégales YIFA marquées (42/BN/2012) et non marquées à Kimwomo, site industriel de l'entreprise. © Greenpeace

CAB, PROVINCE DE L' EQUATEUR, DISTRICT DE L'EQUATEUR, TERRITOIRE DE BIKORO

Deux des permis de CAB ont été annulés en novembre 2012²⁶ et ses grumes auraient été saisies. Cependant, en 2013, Greenpeace a observé des grumes CAB récemment déchargées provenant des permis annulés, dans le port privé de la compagnie libanaise Cotrefor à Kinkole. Cotrefor est qualifiée par les autorités fiscales de la RDC ainsi que par la Fédération des Industriels du bois (FIB), d'«ex-TRANS-M»²⁷. Les numéros d'au moins quatre autres permis ont été trouvés sur les grumes.



Bois CAB, provenant du permis d'exploitation annulé 08/EQ/2012 et plusieurs autres permis illégaux, arrivant au port de Cotrefor.
© Greenpeace

CAB est absente des données OCC 2009 – 2011. Selon CEDEN, une ONG congolaise, CAB a poursuivi ses opérations autour de Bikoro, Province de l'Equateur, après que les permis aient été annulés, et a amené du matériel lourd pour exploiter près de Lokongoli, ainsi qu'ouvert des routes dans la forêt près de Botwali. Les activités de CAB menacent la zone protégée de Tumba Ledima selon CEDEN et WWF, et affectent les forêts de Motaka et Botwali, où CEDEN travaille avec les communautés locales à la promotion de la foresterie communautaire. Selon les enquêtes de CEDEN, CAB a continué de négocier les cahiers des charges sociaux après que ses permis d'exploitation aient été annulés. Les communautés affectées ont demandé avoir à voir le permis d'exploitation, ce qui ne leur a pas été accordé par CAB et les autorités présentes.

TERCO, PROVINCE DU BANDUNDU, DISTRICT PLATEAUX, TERRITOIRE DE KWAMOUTH

Les bois de TERCO semblent avoir été confisqués à deux reprises en 2012, mais Greenpeace a trouvé la société en train d'exploiter à l'échelle industrielle, près de Ngambomi, avec plusieurs permis artisanaux illégaux. Selon le Ministre provincial de l'Environnement²⁸ en 2011, TERCO a commencé à exploiter avec les permis illégaux 36/BN/2011 et 37/BN/2011, mais par la suite a commencé à changer ses marquages en 61/BN/2012 et 62/BN/2012. Ceci a probablement été fait pour faciliter son transport et son exportation. Le Ministre provincial de l'Environnement a déclaré que TERCO ne possède pas de 'lettre d'agrément' – une condition pour obtenir un permis d'exploitation.

Le bois de TERCO, portant les marquages 61/BN/2012 et 62/BN/2012, semble avoir été saisi lors d'une mission du ministère provincial en août 2012, lors d'une mission du MECNT en novembre 2012 et encore lors d'une mission par le ministère provincial en 2013. Greenpeace a observé la dernière de ces saisies, assistant à l'arrivée du bateau venu pour évacuer le bois illégal saisi. L'inspecteur et le conseiller du ministre furent menacés, bousculés et chassés du camp de base de TERCO par ses employés.

TERCO est absente des données OCC de 2009 - 2011, bien qu'elle ait détenu au moins trois permis d'exploitation illégaux en 2010 et 2011.²⁹ Cela peut indiquer que TERCO s'est soustrait aux taxes d'exportation puisque celles-ci sont basées sur les statistiques OCC. Les données de la Régie des Voies Fluviales (RVF) montrent que TERCO a exporté plus de 2 800 m³ en 2012 (mars, juin, août) sur les bateaux Felicitas, Grand et Lualaba.

En 2013, Greenpeace a trouvé des grumes de wengé qui semblent avoir été confisquées attendant d'être exportées. Le nombre de grumes trouvées était d'au moins 771 (noté comme le chiffre le plus élevé sur les grumes), soit environ 2 000 m³.



Bateau arrivant pour évacuer le bois saisi du site industriel de TERCO. © Greenpeace



Grumes illégales de TERCO saisies à Ngambomi, avec des numéros de permis modifiés. © Greenpeace



Grumes illégales saisies de TERCO dans le port de Sotraco à Kinkole. Des employés disent à Greenpeace qu'ils sont néanmoins déterminés à exporter le bois saisi. © Greenpeace



CHAOS DANS LES PORTS DE KINKOLE

Bien que la loi exige que toute grume soit marquée de cinq éléments différents d'information, y compris le numéro du permis et le sigle de l'exploitant, Greenpeace a vu des quantités massives de bois sans aucun marquage dans le port de Cotrefor à Kinkole.

Dans le port de Sotraco à Kinkole, Greenpeace a observé les bouts de certaines grumes en train d'être tronçonnées et de nouveaux marquages peints dessus. Certaines des grumes impliquées provenaient de YFIDE et portaient le numéro de permis 45/BN/2010. Global Witness accuse YFIDE de surexploitation.³⁰ Bien que Kinkole tourne à plein régime les fins de semaine, les contrôles élémentaires de SGS dans le port n'ont lieu que du lundi au vendredi.³¹



Camion Trans-M chargé de bois non marqué au port de Cotrefor.
© Greenpeace

ENCORE PLUS DE CHAOS ORGANISÉ DANS LA PROVINCE DU BANDUNDU

La mission de Greenpeace dans la Province du Bandundu en 2013 a découvert que trois sociétés différentes utilisaient les mêmes permis artisanaux. Le permis 42/BN/2012, attribué à Ngoy Njolo pour exploiter 50 hectares et 350 m³ dans la « Forêt Lewane BI 2 » dans le district Plateaux, secteur Twa,³² a été annulé en octobre 2012. Greenpeace a trouvé son numéro de permis sur les grumes YIFA coupées à Kimwomo et sur celles de VSF (Vegas Factory SPRL) à Ngambomi. YIFA a utilisé ce permis pour signer un accord avec la communauté locale afin d'exploiter leur forêt.

Il est clair aussi que beaucoup plus des 350 m³ autorisés a été coupé. Rien que chez VSF, on a trouvé des grumes wengé numérotées jusqu'à 166, et YIFA en a déjà exporté un volume considérable.



Les extrémités des grumes YFIDE sont coupées au port de Sotraco à Kinkole, pour enlever leurs marquages. © Greenpeace

Greenpeace a vu des grumiers chargés de wengé non marqué près du village Mbomo, district des Plateaux. Selon le chauffeur, le bois allait être vendu à des acheteurs européens et chinois à Kinkole. Le transport de ce bois non marqué vers Kinshasa est monnaie courante. Ni la police, ni SGS ne semblent agir efficacement contre ces violations évidentes de la législation forestière.



Des grumes illégales de VSF à Ngambomi. © Greenpeace



Camion avec des grumes de wengé non marquées près de Mbomo.
© Greenpeace

EXPLOITATION ILLÉGALE DANS LES CONCESSIONS FORESTIÈRES INDUSTRIELLES

SODEFOR est une filiale du Groupe Norsudtimber (NST), immatriculé au Liechtenstein, qui détient plus de 2 millions d'hectares de permis d'exploitation. Les Ministres de l'Environnement National et Provincial ont confirmé que SODEFOR ne payait pas toutes ses taxes échues.³³ SODEFOR aspire toujours au label vert FSC « Gestion Forestière », avec le soutien d'organisations telles que GIZ / Comifac et WWF. Elle s'est vue attribuer un certificat FSC « Bois Contrôlé » par Smartwood en janvier 2011, lequel lui a été retiré en avril 2011 en raison de son action inadéquate de la gestion des HCV et des droits des populations indigènes.³⁴

Dans le territoire d'Oshwe, beaucoup d'opérateurs artisanaux exploitent à l'intérieur des concessions forestières de SODEFOR.³⁵ Sont inclus : pour 031/03 dans le secteur Lukenie: Bowo Lolipa, Eddy Mutuebo, Willy Mutuebo, Edmond, Patrice, Dominique, Djdo Clement; pour 024/03 et 029/03 dans le secteur Kangara: Nelly Bokungako, Mayele, Freddy llepo, ALMAFIA avec deux permis illégaux, 08/BN/2012 and 18/BN/2012; pour 030/03 dans les villages Bokongo: Nelly Bokungako, Didier Ikolimpo /Adisof, Medard Lepamabila; pour 064/00 dans le groupement Batito: Bosoko Adore, Mayo Raoul.

Dans la Province du Bandundu, l'entreprise étatique ONATRA à Yuki a affirmé à Greenpeace: "il y a des exploitants artisanaux dans notre permis 004/91, dans différents endroits, partout, près du village de Bwanda avec de gros engins. Les Ets Kagi est l'un d'entre eux " Un résident de Bwanda a dit : "les Ets Kagi sont ici depuis 2008 et n'ont jamais signé d'accord avec nous. Ils nous ont donné quelques cadeaux, comme un moteur de 25 chevaux pour notre bateau, 150 pièces de tôle ondulée et 600 000 Francs Congolais."

En Province Orientale, l'entreprise à capitaux américains Safbois est depuis longtemps la cible des protestations locales.³⁶ En novembre 2012, Radio Okapi³⁷ a rapporté que le gouvernement provincial de la Province Orientale et les élites locales du village Baluola Mbila avaient interdit à la société de couper le bois après que celle-ci ait de nouveau rompu ses engagements sociaux.

Conclusion sur l'exploitation et l'exportation du bois en RDC

La 'lutte contre l'exploitation illégale du bois" du ministère est loin d'avoir assaini le secteur forestier. L'exploitation illégale et le chaos dans les ports démontrent que le secteur forestier demeure hors de contrôle.

- Des rapports très documentés de REM, approuvés par le gouvernement, montrent à quel point les activités d'exploitation illégale par les sociétés industrielles demeurent la norme. En l'absence d'application de la loi les forestiers illégaux agissent en toute impunité.
- Le cadre légal pour les permis d'exploitation artisanale est insuffisant. Le décret – attendu depuis si longtemps – sur les Forêts des communautés locales n'est toujours pas signé. Greenpeace n'a reçu, lors de ses rencontres avec le Ministre, aucune explication de cette inaction.
- La transparence est inexistante. Greenpeace a découvert ce qui paraît être une arnaque majeure à la fraude fiscale: certains exploitants semblent avoir exporté des milliers de mètres cubes de grumes absentes dans la base de données de l'OCC. On trouve du bois non marqué partout – au chantier, sur la route et sur le fleuve et les rivières, dans les ports. Le blanchiment du bois est une pratique quotidienne. Les informations sur le montant des redevances de superficie payées chaque année par les exploitants commerciaux restent secrètes.
- Les sociétés montrent un manque de respect total pour la loi et ses agents. Greenpeace a vu des autorités être menacées, bousculées et chassées d'un site d'exploitation (TERCO).
- Greenpeace a identifié plusieurs cas de grumes qui semblent avoir été confisquées en train d'être transportées et/ou exportées, dont celles de YIFA, CAB, CEBA and TERCO. CEDEN a noté la poursuite d'opérations sur le permis annulé de CAB.
- Dans la Province du Bandundu, le ministre de l'Environnement provincial a déclaré qu'aucun permis n'a été attribué pour 2013. Greenpeace n'a pas été capable de vérifier cela, parce que l'information publique sur les permis de coupe n'est pas disponible. Dans cette Province, la dégradation de la forêt est galopante, dû à une exploitation forestière illégale et intense.
- Le secteur forestier demeure complètement opaque. Le MECNT continue de violer le décret de mai 2011 ordonnant la publication des contrats de concessions.
- Le chaos dans le secteur forestier prive la RDC de revenus fiscaux. SODEFOR ne paie pas ses taxes échues. Les données sur les revenus fiscaux manquent bien que leur publication soit un des critères de la Banque mondiale pour évaluer l'amélioration de la gouvernance dans le secteur forestier.

Greenpeace exhorte le gouvernement de la RDC à agir maintenant pour mettre un terme à la destruction forestière et pour transformer le secteur pour le bénéfice de la population congolaise par :

- Augmenter dramatiquement la transparence. Publier les données officielles sur les permis et le commerce et tous les contrats de concessions.
- Renforcer les contrôles et l'application de la loi et prendre des mesures anti-corruption effectives. Enquêter sur les données RVF et OCC, et poursuivre la fraude fiscale.
- Cesser de délivrer des permis artisanaux illégaux et annuler tous ceux existants.
- Signer le décret sur les Forêts des communautés locales et s'assurer qu'il permet aux communautés de gérer leur forêt de manière responsable pour leur propre bénéfice et non pour le bénéfice des exploitants industriels.
- Maintenir le moratoire sur les nouveaux permis d'exploitation forestière industrielle en place et enfin assurer son application.
- Suivre les recommandations de REM, poursuivre toutes les infractions et annuler immédiatement le contrat d'exploitation de BBC.

Selon les données OCC, la Chine est à présent le plus gros importateur de bois congolais, et devrait mettre en place de manière urgente des mesures pour cesser tout commerce illégal du bois.³⁸ En Europe, la France, le Portugal, la Belgique, les Pays Bas et l'Italie sont les principaux importateurs du bois de la RDC.³⁹ L'introduction du RBUE aura de profondes conséquences pour les négociants en bois et ceux commercialisant les produits en bois de la RDC via des pays tiers comme la Chine. L'absence de systèmes de vérification indépendants et crédibles, le manque total de transparence et la corruption endémique en RDC rendront la tâche difficile – voire impossible dans les circonstances actuelles – pour les acheteurs européens d'appliquer le nouveau système de diligence raisonnée.



Le bois congolais, comme ces grumes vues dans le port d'Anvers en Belgique en février 2013, doit désormais se conformer aux exigences du système de diligence raisonnée comprises dans le RBUE. © Greenpeace

NOTES

- 1 Greenpeace Africa, 'Exploitation Artisanale' = Exploitation Industrielle Forestière Déguisée, mai 2012, http://www.greenpeace.org/africa/Global/africa/publications/forests/Logging_Illegal_French_A4.pdf
Sauf indication contraire, le terme "Greenpeace" dans ce rapport désigne "Greenpeace Africa".
- 2 Global Witness, L'art de l'exploitation industrielle au Congo, octobre 2012, http://www.globalwitness.org/sites/default/files/Lart%20de%20exploitation%20industrielle%20en%20RDC_lr.pdf
- 3 Resource Extraction Monitoring (REM), « Rapports de mission de terrain », 2013, <http://www.observation-rdc.info/Rapports.html#7>
- 4 Ministère de l'Environnement, la Conservation de la Nature et du Tourisme (MECNT), "La lutte contre l'exploitation illégale du bois en RDC, un souci permanent du Ministre Bavon N'sa Mputu Elima », 9 octobre 2012, www.mecnt.cd/index.php?option=com_content&view=article&id=304:la-lutte-contre-l'exploitation-illégale-du-bois-en-rdc-un-souci-permanent-du-ministre-bavon-nsa-mputu-elima&catid=30:foret&Itemid=300057
- 5 Premier ministre, « Décret n° 11/26 du 20 mai 2011 portant obligation de publier tout contrat ayant pour objet les ressources naturelles », 20 mai 2011
- 6 Les forêts du bassin du Congo - Etat des Forêts 2010. Eds : de Wasseige C., de Marcken P., Bayol N., Hiol Hiol F., Mayaux Ph., Desclée B., Nasi R., Billand A., Defourny P et Eba'a R., 2012. <http://www.observatoire-comifac.net//edf2010.php?l=fr>
- 7 "IMF halts Congo loan over mining contract concerns", Reuters, 3 décembre 2012, <http://www.reuters.com/article/2012/12/03/congo-democratic-imf-idUSL5E8N3F6G20121203>
- 8 "African Development Bank Halts Congo Budget Support Over IMF Cut", Bloomberg, 20 décembre 2012, <http://www.bloomberg.com/news/2012-12-20/african-development-bank-halts-congo-budget-support-over-imf-cut.html>
- 9 MECNT, Lettre n° 973/CAB/MIN/ECN-T/10/BNME/012 au Premier ministre, 19 juin 2012
- 10 MECNT, "La lutte [...] », op. cit.
- 11 MECNT, « Arrêté ministériel n° 31/CAB/MIN/ECN-T/10/BNME/012 du 6 octobre 2012 modifiant et complétant l'arrêté ministériel n° 011/CAB/MIN/ECN-EF/2007 du 12/04/2007 portant réglementation de l'autorisation de coupe industrielle de bois d'œuvre et des autorisations d'achat, vente et exportation de bois d'œuvre », 6 octobre 2012.
- 12 MECNT, "La lutte [...] », op. cit.
- 13 Gouverneur de la Province du Bandundu, Lettre n° 219/CAB/PROGOU/JKK/BDD/2012, 26 décembre 2012.
- 14 REM, op. cit., et Secrétaire général MECNT, « Note technique à l'intention de Son Excellence le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme », 19 décembre 2012, http://www.observation-rdc.info/documents/Minutes_CDL_14_12_12.pdf
- 15 REM, Rapport de mission de terrain n°1, 2013, http://www.observation-rdc.info/documents/Rapport_REM_001_OIFLEG_RDC.pdf
- 16 SGS-CW/FM-008062 délivré le 22 septembre 2010, valable jusqu'au 21 septembre 2015, annulé en février 2012 au moment du rachat de la Siforco
- 17 "Congo under scrutiny over Hezbollah business links", Reuters, 16 mars 2012, <http://www.reuters.com/article/2012/03/16/us-congo-democratic-hezbollah-idUSBRE82FOTT20120316>
- 18 MECNT, « Publication des contrats de concession forestière[s] », 2012, http://mecnt.cd/index.php?option=com_content&view=article&id=271:un-nouveau-cap-franchi-dans-lamelioration-de-la-gouvernance-forestiere-en-rdc-avec-la-signature-des-premiers-contrats-de-concession-forestiere&catid=30:foret&Itemid=300057
- 19 REM, Rapport de mission de terrain N°1, op.cit.
- 20 REM, Rapport de mission de terrain N° 4, http://www.observation-rdc.info/documents/Rapport_REM_004_OIFLEG_RDC.pdf
- 21 Premier ministre, « Décret n° 11/26 du 20 mai 2011 portant obligation de publier tout contrat ayant pour objet les ressources naturelles », 20 mai 2011
- 22 Ni les données OCC ni celles de RVF ne sont publiques; Greenpeace possède certaines données OCC 2009 – 2011, et certaines données RVF 2011 – 2012
- 23 MECNT, 'Arrêté ministériel n° 034/CAB/MIN/ECN-T/23/BNME/012 du 02 novembre 2012 portant annulations de quelques permis de coupe artisanale de bois', 2 novembre 2012
- 24 REM, Rapport de mission de terrain n° 2, http://www.observation-rdc.info/documents/Rapport_REM_002_OIFLEG_RDC.pdf, Rapport de mission de terrain n° 4, op. cit.
- 25 MECNT, "Arrêté ministériel n° 033/CAB/MIN/ECN-T/14/BNME/012 du 30 octobre 2012 portant annulation de quelques permis de coupe artisanale et autorisations de vente, d'achat et d'exportation des bois d'œuvre », 30 octobre 2012
- 26 MECNT, "Arrêté ministériel n° 34 [...] », op. cit.
- 27 Fédération des industriels du bois (FIB), "Exportations du bois et APV/ FLEGT En RDC », septembre 2012, <http://forestgovernanceforum.com/wp-content/uploads/2012/04/Francoise-Van-den-Ven-FIB-Exportations-du-Bois-et-APV-FLEGT-en-RDC.pdf>
- 28 Interview enregistrée, Ministre Provincial de l'Environnement Louison Ngwo, 14 février 2013
- 29 Global Witness, op. cit.
- 30 Ibid.
- 31 Directeur d'opérations SGS, communication personnelle, 14 février 2013.
- 32 Global Witness, op.cit.
- 33 Interview enregistrée, Ministre Provincial de l'Environnement, 14 février 2013, interview Minstre National de l'Environnement, 15 January 2013.
- 34 Greenpeace International, Crisis for FSC in the Congo Basin?, 27 mai 2011, <http://www.greenpeace.org/africa/Global/africa/publications/FSC%20Credibility%20Crisis%20in%20the%20Congo.Final.pdf>
- 35 Recherche Greenpeace, septembre 2012, inventaire partiel d'une partie des concessions Sodefor dans le territoire d'Oshwe.
- 36 Greenpeace International, Etude sectorielle, octobre 2008, <http://www.greenpeace.org/belgium/Global/belgium/report/2010/2/exploitation-forestiere-rdc.pdf>
- 37 Radio Okapi, "Province Orientale : la Saifbois interdite d'exploiter la forêt de Baluola Mbila », 26 novembre 2012, <http://radiookapi.net/en-bref/2012/11/26/province-orientale-la-saifbois-interdite-dexploiter-la-foret-de-baluola-mbila/#more-137391>
- 38 Environmental Investigation Agency (EIA), Appetite for destruction. China's trade in illegal timber, <http://www.eia-international.org/wp-content/uploads/EIA-Appetite-for-Destruction-lo-res.pdf>
- 39 Eurostat, <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/hewxtweb/setupdimeslection.do>



Greenpeace is an independent global campaigning organisation that acts to change attitudes and behaviour, to protect and conserve the environment and to promote peace.

**Published in March 2013
by Greenpeace Africa**

Organisation Environnementale Greenpeace
11 Avenue Kauka Quartier Royal,
Commune de la Gombe
Kinshasa
Democratic Republic of Congo

www.greenpeace.org/africa/

Cover

© Greenpeace / Philip Reynaers

greenpeaceafrica.org

